

teur, que vous lui demandiez de retirer cette expression, car c'est la deuxième fois qu'il me l'adresse durant cette session.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai dit que la remarque de mon honorable ami portait sa marque; c'est tout.

L'hon. M. MANION: Je ne désire pas entrer en controverse avec le très honorable député. La Chambre qualifiera comme il convient les discours du très honorable député.

Cet après-midi, le très honorable député a dit que nous avons menacé le parti progressiste d'une dissolution, et nous en a fait un sujet de reproche. C'est lui qui prétend cela, lui qui durant toute la session, chaque fois qu'il se présentait une question mettant son existence en danger, se tournait vers le parti progressiste pour leur dire: si le Gouvernement est défait, c'est les élections.

Le très honorable député s'est posé aussi cette question: de quel droit le Gouverneur général accorderait-il au premier ministre actuel une dissolution qui lui a été refusée à lui? Or, autant que je sache, monsieur l'Orateur, le premier ministre actuel n'a pas demandé la dissolution. Pourquoi cette attitude du très honorable chef de l'opposition?

Tous les honorables députés de cette Chambre connaissant la raison de la présente attitude du premier ministre actuel. En justice pour la Chambre et pour le pays, il ne pouvait agir autrement.

Le très honorable chef de l'opposition s'est levé l'autre jour pour déclarer, sans avis: j'ai donné ma démission, je ne suis plus premier ministre du Canada. Et lorsque l'honorable député, alors chef de l'opposition et maintenant premier ministre, lui proposa une conférence pour discuter le reste du programme parlementaire, l'ex-premier ministre le rappela à l'ordre et se contenta de répondre: il n'y a plus de premier ministre. Il refuse péremptoirement de discuter la situation. Il ne restait donc au premier ministre actuel que deux partis à prendre: demander lui-même la dissolution puisque le Gouverneur général l'avait invité à former un cabinet; ou essayer de remplir les obligations du cabinet précédent envers le peuple canadien et tenir compte de la présence des députés au lieu de les renvoyer pour six semaines ou deux mois et de les faire revenir.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député est absolument dans l'erreur quant à la première démarche.

Des VOIX: A l'ordre, à l'ordre!

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami dit que le premier ministre [L'hon. M. Manion.]

actuel pouvait faire deux choses, dont l'une était de demander la dissolution. Je dis qu'en prenant la responsabilité d'un refus de dissolution, il ne pouvait pas la demander pour lui.

L'hon. M. MANION: Je voulais dire un ajournement, et je crois que cela ressortait clairement de la suite: renvoyer les députés pour six semaines ou deux mois.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'espère que les honorables députés sont convaincus maintenant que j'avais raison de rectifier.

L'hon. M. MANION: C'est un ajournement que j'avais en l'idée, puisque j'ai dit six semaines ou deux mois. Il pourrait renvoyer les députés dans leurs foyers et les rappeler dans six semaines ou deux mois, alors que les travaux de la Chambre pourraient être expédiés dans trois jours, une semaine au plus.

Au lieu de cela, il a assumé la patriotique attitude de songer aux affaires de la Chambre et du pays, et lorsqu'il a demandé à mon très honorable ami le chef de l'opposition de discuter la situation avec lui, il a essuyé un refus, bien qu'il eût agi pour le plus grand bien de la Chambre et du pays. Nous voyons qu'hier et aujourd'hui le très honorable leader de l'opposition a condamné cette attitude. Les affaires de la Chambre qui ont été discutées durant six mois,—c'est certainement assez long pour une session,—étaient presque toutes terminées à l'exception de celles qui concernaient les crédits, les projets de loi qui allaient revenir du Sénat, et deux ou trois bills non contentieux qui doivent être adoptés. Il semblait que nous finirions dans deux ou trois jours ou une semaine au plus si les honorables députés de la gauche ne s'étaient complus dans les tactiques d'obstruction auxquelles ils ont recours actuellement. Mais qu'est-il arrivé? Le très honorable chef de l'opposition retient la Chambre, ni plus ni moins; il fait exactement ce qu'il a essayé de faire lorsqu'il a démissionné; il s'efforce le plus possible de créer la confusion non seulement dans la Chambre mais dans tout le pays. Telle est l'attitude de mon très honorable ami. Je ne m'attends pas à autre chose de sa part. Je ne veux faire aucune personnalité, mais je dirai que d'anciens premiers ministres ont pris une attitude différente. Laissez-moi comparer la sienne avec celle de sir John A. Macdonald en 1873, lorsque le ministère de ce dernier, à la suite d'un scandale,—non pas du département des Douanes et de l'Accise mais de celui que l'on appelait le scandale du Pacifique,—fut placé dans la même situation que l'ancien gouvernement. A cette époque, sir John A. Macdonald n'a pas cherché à démis-